

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINES

## COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2023

Convocations adressées le : Vendredi 16 juin 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Lionel AUDIGER ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;  
Filipe FERREIRA – POUSOS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ; Christian GATARD ;  
Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

### **Suppléants à voix délibérative :**

*Néant*

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Emmanuel DUMENIL.

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

*Néant*

### **Absents excusés :**

Christian BONNARD ; Cédric DE OLIVEIRA ; Michel GILLOT ; Sébastien MARAIS ;  
Brigitte PINEAU ; Patrick LEFRANCOIS ; Régis SALIC ; Gérard SERER ;

### **Secrétaire de séance :**

Armelle GALLOT – LAVALLEE

C 23/06/11 – INSTITUTIONS – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU  
SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINES A LA COMMISSION LOCALE DES  
TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

La loi « Grandguillaume » du 29 décembre 2016 est venue apporter des changements dans les professions de Taxis, VTC, et les 2 ou 3 roues motorisés.

Le décret d'application du 24 février 2017 prévoit notamment la création de commissions locales consultatives pour ces trois professions.

Le Préfet du département préside cette commission, et désigne les membres.

Cette commission est composée, à parts égales, de collèges de représentants, de l'Etat, des professionnels, ou encore des collectivités territoriales.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine, titulaire de la compétence Transport, est appelé à siéger au sein de la Commission Locale des transports Publics Particuliers.

Suite au renouvellement de l'instance le 30 mai 2023, il convient de désigner un représentant du Syndicat des Mobilités de Touraine auprès de cette commission.

Il est proposé au Comité de désigner Christophe BOULANGER comme représentant du Syndicat des Mobilités de Touraine au sein de la Commission locale des transports publics particuliers.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :





Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

- **DECIDE** de désigner Monsieur Christophe BOULANGER du Syndicat des Mobilités de Touraine à la Commission Locale des transports Publics Particuliers.

Le Comité adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Annelle GALLOT - LAVALLEE</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Laurence MARIN</p>
--	--